

Délibération 2025-053

**MARCHE PUBLIC PROPOSITION D'EXTENSION DE L'OPERATION D'AUTO  
CONSOMMATION COLLECTIVE EN ENERGIE ELECTRIQUE A LA CCVA - AUTORISATION  
DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2025.

**Participants**

Bessières	Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	Mme BRINGUIER Corinne, M CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc  
M. DARENGOSSE Ludovic a donné pouvoir à Mme MONCERET Mylène  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel

**Conseiller excusé**

M BRAGAGNOLO Patrice

**Conseillers absents**

M. HAMDANI Aïli  
Mme LAVAL Carole  
M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel  
M. ROUX Didier

**Secrétaire de séance**

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 06

## Exposé

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'opportunité qui s'offre à la Communauté de communes de signer un contrat d'achat d'énergie électrique produite par la centrale hydroélectrique de la Commune de Villemur-sur-Tarn.

Dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective, prévue à l'article L315-2 du Code de l'énergie, il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat présenté en annexe :

- Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Durée du contrat : 10 ans
- Prix : 108€/MWh hors TVA

## Décision

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L315-2 du Code de l'énergie

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'intégration de la CCVA à l'opération d'auto consommation collective.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit contrat ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme BLANCHARD-ESSNER Sonia



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le

**23 AVR. 2025**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M Jean-Marc DUMOULIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.*